

ANNEXE

I - LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble immobilier comptait à la rentrée 2024 891 élèves sur le LGT (dont 40 apprentis) et 251 élèves sur le LP (dont 11 apprentis). L'effectif augmente malgré le contexte démographique et il se porte à la rentrée 2025 à 926 élèves pour le LGT (dont 46 apprentis) et à 299 élèves pour le LP (dont 8 apprentis). A noter l'attractivité des formations de l'établissement qui permet de contrebalancer les effets de la baisse démographique, et la vitalité de l'apprentissage qui bénéficie aux sections de BTS et de BACPRO.

Les personnels de l'ensemble immobilier sont près de 200 : 130 personnels enseignants (98 sur le LGT et 32 sur le LP), 33 agents régionaux des lycées (tous nommés sur le LGT), 15 personnels de Vie scolaire (3 CPE dont 1 sur le LP et 12 AED soit 7,25 ETP sur le LGT et 3,5 ETP sur le LP), les personnels administratifs et de laboratoire sont quant à eux au nombre de 20.

Le service d'intendance regroupe 7 personnes, soit 6,5 ETP qui assurent la gestion des deux établissements de l'ensemble immobilier ainsi que celle des 5 établissements de l'agence comptable soit 2 APE (2 ETP), 3 SAENES (3 ETP) et 2 ADJAENES (1,5 ETP). La gestion comptable des 5 établissements est répartie entre une APE fondée de pouvoir et une SAENES chargée de comptabilité sous la supervision de l'agent comptable.

II – LES PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) Les principes et le cadre réglementaire

Le lycée est un établissement public local d'enseignement (EPL). En tant que tel il est soumis aux règles de la comptabilité publique telles que définies par les décrets 2012-1246 du 07/11/2012 et 2020-939 du 29/07/2020, les principes généraux appliqués à l'établissement sont conformes à l'instruction codificatrice M9.6 OP@LE.

2) Les systèmes d'information financiers et comptables

Au sein de l'agence comptable, les logiciels suivants sont utilisés : Opale pour la gestion budgétaire et comptable, GFE pour la gestion des « droits constatés » des élèves forfaitaires de chaque EPL, GEC pour la gestion des repas des commensaux et des élèves au ticket de l'ensemble immobilier, GESATEL pour le suivi de la dépense et du stock de l'enseignement technologique et professionnel et EASILYS pour la gestion du stock de la restauration scolaire.

Les personnels du siège comptable s'appuient pour leur pratique professionnelle sur les fiches de procédure issues de « Tribu ».

L'organigramme fonctionnel qui préexistait est en cours de révision pour prendre en compte les réorganisations induites par la mise en œuvre du pro-logiciel Opale.

III- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

1) L'actif immobilisé et amortissements :

Les durées d'amortissement adoptées par le conseil d'Administration sont les suivantes : matériel et outillage (5 ans), machine-outil industrielle (10 ans), matériel de transport (10 ans), logiciel informatique (5 ans), matériel informatique (10 ans), et mobilier (10 ans).

La situation des immobilisations au 31/12/2025

| Numéro des comptes | Intitulé des comptes | Montant net | Amortissement cumulé | Dépréciation cumulée | Valeur résiduelle |
|---------------------------|---|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 215000 | INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGES | 2 688 262.42 | 2 615 680.45 | 0.00 | 72 581.97 |
| 218200 | MATERIEL DE TRANSPORT | 14 400.00 | 14 400.00 | 0.00 | 0.00 |
| 218300 | MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE | 343 036.14 | 342 036.14 | 0.00 | 0.00 |
| | Total | 3 045 698.56 | 2 973 116.59 | 0.00 | 72 581.97 |

2) Les stocks

Les stocks alimentaires (EASILYS) et de matière d'œuvre des ateliers (GESATEL) sont gérés sur le LGT qui en supporte les structures physiques.

3) Les créances

Les créances au 31.12.2025 sont les suivantes :

| | |
|---|-------------|
| Agence ERASMUS (mobilités des enveloppes 4 et 5) : | 58 479.53 € |
| GRETA (H2 2025) : | 33 159.80 € |
| Subventions CFA Académique (Matière d'œuvre, frais proratisés, mobilité apprenti) : | 8 826.07 € |

| | |
|---|------------|
| Subventions Région (FRAR et subvention Maintenance) : | 5 331.79 € |
| Forfaits internat et demi-pension : | 3 874.32 € |
| Diverses créances : | 680.19 € |

A cela s'ajoutent des opérations spécifiques débitrices à savoir : l'acompte versé pour le voyage à Luz-Saint-Sauveur (1 857.00 €) qui s'est déroulé en janvier 2026 et les charges constatées d'avance pour une convention triennale de mise à disposition d'emballages gaz pour l'atelier Chaudronnerie Industrielle (3 966.40 €).

4) Les dettes

Elles se décomposent de la manière suivante :

Les reliquats de subventions sous conditions d'emploi :

| Crédits d'Etat | | Autres Crédits | |
|------------------------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------|
| FIP Projet « Crazy kart » | 2 571.51 € | Reliquat subventions Projet ERASMUS+ | 164 016.80 € |
| Mentorat | 21 886.85 € | Taxe d'apprentissage | 89 001.04 € |
| Crédits d'examen | 1 607.00 € | | |
| Fonds social lycée | 1 490.99 € | | |
| Fonds de Vie Lycéenne | 418.81 € | | |
| Bourses nationales | 6 549.05 € | | |
| Subv. CCIP Voyage à Cracovie | 1 200.00 € | | |
| MONTANT TOTAL | 35 724.21 € | MONTANT TOTAL | 253 017.84 € |

Les avances : participation des familles pour le voyage à Luz-Saint-Sauveur (1 010.00 €) et avances bourses (622.00 €)

Les opérations techniques liées au changement d'exercice :

- Les factures non-parvenues au 31/12/2025 : 23 316.62 €
- Les paiements en cours au 31/12/2025 : 56 997.76 €
- Les reversements en cours pour les membres du consortium ERASMUS (régularisations de l'enveloppe 4 et avances de l'enveloppe 5) : 82 694.90 €

IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ANALYSE FINANCIÈRE

1) Le fonds de roulement (FDR), qui représente la différence entre les emplois stables et les ressources stables et n'intègre donc pas les stocks et les dépôts et cautionnements, s'élevait fin 2024 à 40 299.47 €. Il connaît au cours de l'exercice une augmentation de 23,65 %, soit + 9 531.44. €, qui l'amène à l'issue de l'exercice 2025 à 49 830.91€.

2) Le besoin en fonds de roulement, qui représente la différence entre les emplois et les ressources d'exploitation et qui, schématiquement, reprend la valeur des stocks plus les créances moins les dettes, mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.

Mode de calcul du Besoin en fonds de roulement

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Valeur des stocks : | 0.00 € |
| + Créances : | + 116 175.10 € |
| - Dettes : | - <u>453 363.33 €</u> |
| | - 337 188.23 € |

Il s'élève donc au 31.12.2025 à – 337 188.23 €, ce qui signifie que les « dettes » de l'établissement constituées principalement par les avances sur subventions (Agence ERASMUS, Etat), le reliquat de Taxe d'Apprentissage et les opérations de fin d'exercice sont supérieures aux restes à recouvrer (Agence ERASMUS, GRETA, CFA Académique et Région).

3) La trésorerie La différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement correspond à la trésorerie de l'établissement, soit 387 019.14 €.

Elle se répartit de la manière suivante :

| | | |
|-----------------|----------------|---------------------|
| - Compte trésor | c/515100 : | 383 383.57 € |
| | c/511200 : | 218.10 € |
| | c/585000 : | - 1 796.84 € |
| | c/543200 : | 5 050.82 € |
| - Caisse | c/531 : | <u>163.49 €</u> |
| | TOTAL : | 387 019.14 € |

4) L'analyse financière

Pour analyser la santé financière de l'établissement et mesurer sa capacité d'autofinancement, il convient de s'appuyer sur des indicateurs complémentaires en mettant en rapport le fonds de roulement et la Trésorerie avec les charges nettes de fonctionnement de l'exercice 2025 (comptes 60 à 65).

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Charges nettes de fonctionnement : | 516 803.32 € |
| FdR : | 49 830.91 € |
| Trésorerie : | 387 019.14 € |

L'autonomie financière de l'établissement s'apprécie de la manière suivante :

Jours de FdR : (FdR / Charges nettes de fonctionnement) x 360 jours = **35 jours**

Jours de trésorerie : (Trésorerie/Charges nettes de fonctionnement) x 360 jours = **270 jours**

Il importe de mettre en rapport ces chiffres avec l'évolution des indicateurs au cours des 5 dernières années

| | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 | Année 2024 | Année 2025 |
|----------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|--------------|
| Fonds de roulement | 103 121.64 | 89 092.52 | 39 159.43 | 40 299.47 | 49 830.91 |
| Jours FdR | 93 | 62 | 26 | 29 | 35 |
| Besoin en FdR | - 72 235.55 | -114 423.88 | -56 555.53 | -142 407.86 | - 337 188.23 |
| Trésorerie | 175 357.19 | 203 516.40 | 95 714.96 | 182 707.23 | 387 019.14 |
| Jours de trésorerie | 158 | 142 | 65 | 132 | 270 |
| | | | | | |

L'examen de ces données révèle que :

Le fonds de roulement augmente de nouveau en 2025, cette évolution découle des orientations prises lors de l'élaboration du budget voté en équilibre du fait de l'impossibilité de recourir au prélèvement. Le nombre de jours qu'il représente, soit 35 jours, suit la même tendance.

Ce niveau de Fonds de roulement implique toujours de limiter le recours à l'autofinancement en 2026 pour préserver l'avenir, les seuils Régionaux de réfaction de la DGF étant à ce jour les suivants : maintien de la DAF pour un Fonds de Roulement inférieur à 30 jours, réfaction de 15 % s'il est situé entre 30 et 60 jours, réfaction de 30 % s'il est supérieur à 60 jours.

Quant à la Trésorerie, elle est hors norme puisqu'elle représente 270 jours de fonctionnement et permet sans aucune difficulté le règlement des factures à 30 jours comme c'est la règle. Elle reste déconnectée des variations du Fonds de Roulement, en raison des avances conséquentes comptabilisées pour le projet pluriannuel ERASMUS+ et du reliquat de taxe d'apprentissage.

V- VISA DU COMPTE FINANCIER

Conclusion : Le résultat de l'exercice, un excédent de 8 643.41 €, se traduit au final, du fait des amortissements réels (888.03 €), par une Capacité d'Autofinancement de 9 531.44 €.